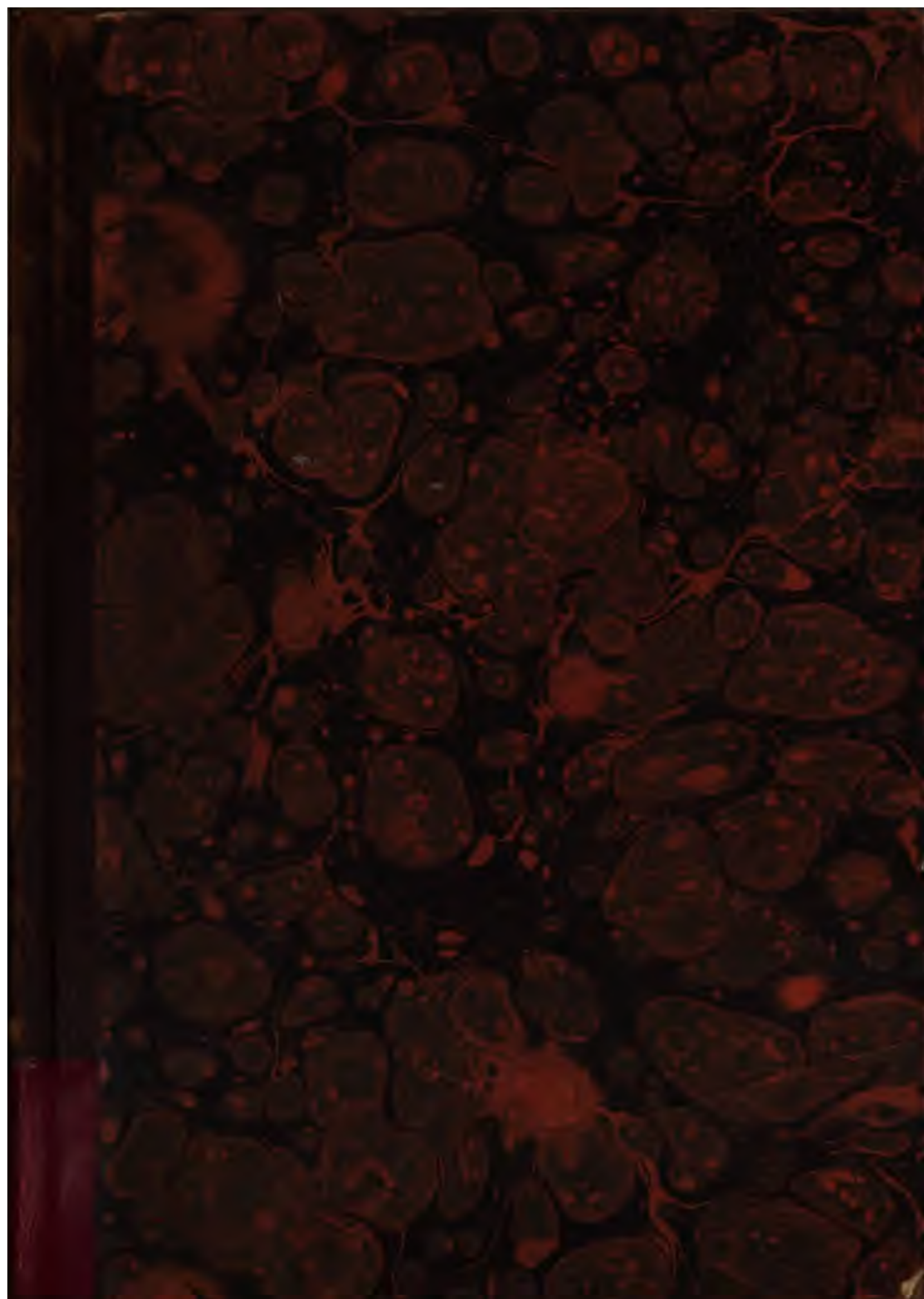
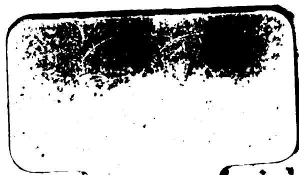






ANTONIUS ARENA.

Marseille. — Typ. Ve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

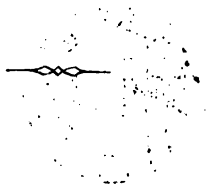
ANTONIUS ARENA,

NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

PAR

AUGUSTIN FABRE.



MARSEILLE,
LIBRAIRIE PROVENÇALE DE V. BOY,

—

MDCCCLX.

ANTONIUS ARENA.

Une entreprise utile et intéressante pour la littérature provençale, qui occupe une belle place dans l'histoire des lettres, est en cours d'exécution à Aix. C'est la réimpression successive de plusieurs ouvrages provençaux dont la rareté augmente tous les jours avec le nombre toujours croissant des amateurs placés en observation pour saisir au passage et pour s'y disputer quelques volumes plus ou moins curieux qui ne sont le plus souvent que des bagatelles accréditées et des niaiseries coûteuses. Il y a des bibliophiles qui s'entourent de livres rares pour satisfaire aux besoins de leur esprit de critique et d'érudition. Ouvriers intellectuels, ils se montrent pleins de goût et d'habileté dans leurs investigations savantes, et les raretés bibliographiques ne sont pour eux que des instruments de travail. Les autres, dans leur monomanie incurable, n'amassent des livres que pour

se préparer des jouissances de vanité puérile; ils singent la science qui n'a rien à faire avec eux.

Quoiqu'il en soit, un libraire d'Aix, M. Makaire, s'est chargé de l'entreprise littéraire dont je viens de parler. Il a édité, en 1859, la *Bugado provençalo*, ancien recueil de proverbes dans l'idiome de notre pays, et je me tais sur cette publication, bien que j'eusse beaucoup à en dire. J'ai seulement à parler de la *Meygra entrepriza*, par Antoine d'Arène qui n'est connu que sous le nom d'*Antonius Arena*. Ce poème, célèbre à plus d'un titre, est beaucoup plus provençal par le sujet que par le dialecte qui est macaronique, comme chacun sait.

La nouvelle publication que l'on dit être conforme à l'édition originale de 1537 (1), s'ouvre par une notice due à la plume élégante de M. Norbert Bonafous, professeur à la faculté des lettres à Aix, membre de l'académie de cette ville, et j'admets sans discussion tout ce que ce littérateur si habile et si honorable nous dit de l'étymologie de la langue macaronique, bien que je n'en sois point tout-à-fait convaincu.

M. Bonafous soupçonne les auteurs de ce genre de poésies d'avoir voulu, par l'exagération plai-

(1) L'édition de M. Makaire, qui ne pourrait avoir qu'un seul mérite, celui de la correction typographique, n'est pourtant pas exempte de fautes.

sante et préméditée d'un latin barbare accouplé à des mots patois, protester contre l'invasion de la latinité du moyen-âge pour l'intelligence de laquelle le savant du Cange a fait son glossaire. Pour moi, je ne puis croire que ces écrivains facétieux, à la tête desquels Arena brille comme le modèle le plus populaire et le plus parfait, aient eu des intentions si subtiles et qu'ils y aient mis tant de finesse. Au reste, M. Bonafous ne hasarde là qu'une conjecture et j'ai hâte de passer sur elle pour arriver à l'examen de choses moins incertaines et plus intéressantes.

On s'est peu occupé de la généalogie, de la famille et de la personne d'Antonius Arena qui a cela de commun avec tant d'autres écrivains dont les ouvrages sont très-connus, mais dont la vie l'est très-peu.

Du Verdier (1), consulté souvent avec fruit, passe notre auteur sous silence. Lenglet du Fresnoy se borne à le citer dans le catalogue, fort incomplet d'ailleurs, des historiens provençaux (2), et le peu qu'en disent Gabriel Naudé (3), La Croix

(1) Bibliothèque d'Antoine du Verdier, Lyon, 1585, in-fol.

(2) Méthode pour étudier l'histoire, édition de 1735, t. 4. p. 188.

(3) Naudé, dans son jugement de tout ce qui a été imprimé contre Mazarin depuis le 6 janvier jusqu'au 1er avril 1649, fait une digression sur la poesie macaro-

du Maine (1), Moreri (2), le P. Le Long (3) et son continuateur de Fontète (4), ne nous apprend rien. David Clément se borne à nous donner quelques détails bibliographiques sur plusieurs éditions d'Arena, mais il ne parle pas de sa personne (5). Quant aux historiens de Provence, ils ne nous fournissent aucune lumière. César Nostradamus, Gaufridi et Louvet ne semblent pas même soupçonner l'existence d'Arena. Le *petit* Bouche est insuffisant; Papon et le biographe Achard sont, sur ce point comme sur bien d'autres, superficiels et désespérants par leurs inadvertances. L'article concernant Arena dans la Biographie universelle est écrit avec une légèreté incroyable. Écho fidèle de Papon et d'Achard, il répète leurs erreurs (6).

nique et dit qu'Arena s'est heureusement exercé en cette façon d'écrire. Seconde édition in-4°, p. 276 et 277; cet ouvrage de Naudé est très-rare et je ne le cite que d'après Clément.

(1) La bibliothèque française, nouvelle édition revue et augmentée par Rigoley de Juvigny, Paris, 1772, t. 1, p. 50.

(2) Le grand dictionnaire historique, Paris, 1759, t. 1, *verbo* Arena.

(3) Bibliothèque historique de la France, p. 787, n° 15270.

(4) Nouvelle édition de la bibliothèque historique de la France, 1769, t. 2, n° 17428.

(5) Bibliothèque curieuse, historique et critique, Gottingen, 1751, t. 2, p. 17 suiv.

(6) Papon, puis Achard, ensuite la Biographie universelle, citent des vers d'Arena en les attribuant à la *Meygra entrepriza*, tandis qu'ils appartiennent à la *Guerra romana* qui n'a rien de commun avec le premier de ces poèmes, lequel a toujours formé une publication séparée.

La statistique du département des Bouches-du-Rhône parle d'Arena et de ses œuvres, sans en rien connaître et à tout hasard (3). Honoré Bouche, notre bon et vieux historien, est le seul qui nous satisfasse, dans une étroite mesure cependant, car il ne dit çà et là que quelques mots sur Arena, mais ces mots ont au moins le mérite d'une exactitude rigoureuse.

On voit donc que tout est à faire encore pour la biographie d'Antonius Arena et pour l'appréciation littéraire de ses écrits.

M. Bonafous, aidé des notes fournies par M. de Berluc-Pérussis, croit avoir établi sa généalogie. M. de Berluc est un jeune avocat plein d'avenir, qui a le sens littéraire et le goût éclairé des choses historiques.

Comment se fait-il donc que deux hommes d'un mérite si bien reconnu se soient si complètement trompés ?

Leur esprit de recherche et de critique n'a rien aperçu au-delà de la combinaison du texte de Robert de Briançon, de celui de son critique Barcilon de Mauvans et du Recueil des arrêts de maintenue des titres nobiliaires, manuscrit de la bibliothèque d'Aix.

(3) Tome 3, p. 304 et 305.

C'est donner à la vue un horison trop borné où ne se trouve point la vérité historique.

Tous les hommes sérieux savent que les généalogistes en général et ceux de Provence en particulier, ne doivent inspirer qu'une très-médiocre confiance (1) ; qu'ils se perdent souvent au milieu de détails innombrables, qui ne se concilient jamais entre eux, et que la vanité des familles corrompt toutes les sources où puisent à pleines mains ces auteurs trop faciles.

Cela dit, voici quelle serait, selon MM. Bonafous et de Berluc, la généalogie d'Antonius Arena.

Notre poète, disent-ils, appartenait à la noble famille des Arena qui vint du royaume de Naples se fixer en Provence, en 1428. Nicolas de Arena, juge-mage à Marseille, en serait la tige. Son fils Jean fut père d'un autre Nicolas deux fois consul de Marseille, lequel fut père d'Antoine, auteur des poésies macaroniques. Celui-ci aurait épousé Catherine de Valbelle. Il aurait commandé une troupe de trois cents hommes en 1565 et une compagnie de deux cents fantassins en 1569.

(1) C'est la juste opinion de l'abbé de Sade qui ajoute : « Je ne marche qu'en tremblant dans le labyrinthe des « généalogies de Provence, parce que je n'ai point de fil « qui m'empêche de m'égarer. » Mémoires sur la vie de Pétrarque, t. 3. p. 45, aux notes.

Nommé plus tard commissaire de la marine, il aurait été, en 1583, appelé, comme son père, au premier consulat de Marseille. Il laissa quatre fils.

MM. Bonafous et de Berluc expriment pourtant quelques doutes sur ces derniers faits. Ils disent que le titre de commissaire de la marine ne paraît guère convenir aux habitudes et à la position de notre poète qui d'ailleurs eut été bien vieux en 1583, et ils arrivent à cette conclusion : Antonius Arena est né pour le plus tôt en 1508, date du mariage de son père et il vivait encore en 1563, époque où son père testa en sa faveur.

Je dois remarquer, en passant, qu'il n'y a jamais eu de juge-mage à Marseille (1) et que cette haute dignité judiciaire n'exista, dans le moyen-âge, qu'à Aix, capitale du comté de Provence, où se trouvaient la haute administration et les compagnies souveraines. Le jurisconsulte Nicolas de Arena fut, à Marseille, en 1447, si je ne me trompe, juge du palais que nos chartes appellent quelquefois *judex-major*, juge principal,

(1) Pas plus qu'il n'y a eu de juge de paix à Soliers en 1536. Qui ne sait que cette modeste magistrature a été instituée en France par les lois de la première assemblée constituante ? Comment donc la notice sur Arena, dans l'édition Makaire, peut-elle dire que ce poète était juge de paix à Soliers et qu'il prit la fuite devant l'invasion de Charles-Quint ? La distraction est vraiment trop forte.

parce qu'il était d'institution royale et qu'il avait le pas sur les deux autres juges nommés annuellement par la commune et connus un peu plus tard, l'un sous le titre de Saint-Louis, l'autre sous celui de Saint-Lazare (1). Mais il y avait loin du juge du palais à Marseille au juge-mage à Aix, et cette confusion est une grave erreur historique.

Antoine d'Arene, de Marseille, fils de Nicolas II, n'est pas le poète macaronique ; il n'en est que l'homonyme.

Antoine d'Arene, premier consul de Marseille, fut assassiné à Aix, le 1er juin 1586, dans l'hotellerie de la Tête-Noire, par l'un des gardes du grand-prieur Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence, blessé lui-même à mort par Philippe Altoviti, lequel ne fit que se défendre contre ce prince qui, en fait d'assassinat, n'en était pas à son coup d'essai. C'est là un des épisodes les plus connus et les plus émouvants des annales de Provence. Comment a-t-on pu confondre le consul avec le poète ? Les temps, les lieux, les circonstances, les notions et les faits, tout est différent.

Il y a toujours eu en Provence un grand nombre de personnes du nom d'Arene. Le poète était né à

(1) Le juge du palais devait être étranger à Marseille. Nos règlements municipaux exigeaient au contraire que les deux autres juges fussent Marseillais.

Soliers où sa famille résidait évidemment. Il le dit avec plaisir, il le rappelle sans cesse avec une sorte d'affectation qui prend sa source dans l'amour du pays natal : *Soleriensis, provençalis de Bragardissima villa de Soleriis.*

Soliers ! c'est sa passion ardente, c'est l'objet de son culte patriotique. La terre qui porta son berceau est le paradis des délices :

Est paradisus deliciarum patria nostra (1).

Il ne trouve rien de mieux à dire de la capitale du royaume. Soliers et Paris, égaux à ses yeux, sont compris dans la même formule de louange.

Parisius grandis est certe lo paradisus
Presentis mundi..... (2)

Nulle part il n'y a chez notre poète un seul mot qui puisse indiquer une origine marseillaise.

Des indications précises et concordantes prouvent au contraire que la famille Arena de Soliers n'avait rien de commun avec celle de Marseille ; que l'une, tout au plus, était une branche distincte et séparée de l'autre, supposition toute gratuite que rien, je l'avoue, n'autorise. Nous voyons à Soliers trois contemporains d'Antonius Arena,

(1) Admonitio ad dansantes dans le recueil de poésies d'Antonius Arena *Ad suos compagnones*.

(2) Meygra entrepriza.

Pierre, Mathieu et Barthélemy, qui portent son nom patronimique, et qui, selon toutes les vraisemblances, étaient ses parents (1). Il avait à Auch un oncle nommé Antoine Vial, docteur en médecine (2); il avait des amis dans le Languedoc: les docteurs en droit Pierre Cassaing, Arnaud Contadis et Pierre Catel, référendaire et conseiller en la sénéchaussée de Toulouse (3); il entretint des relations affectueuses avec Bellaud, de Grasse, et Jean Blanc, médecin à Lisle, dans le Comtat (4). On va voir qu'il cultiva aussi à Aix de nobles amitiés; mais rien n'annonce qu'il ait eu des parents et des amis à Marseille, et il est facile de se convaincre que cette ville lui fut toujours étrangère.

Avec le secours de quelques notions historiques et surtout à l'aide des œuvres d'Antonius Arena lui-même qui aime singulièrement à se mettre en

(1) Voyez dans le recueil *Ad suos compagnones*, la pièce de Louis Raynier des Martigues: Ludovicus Raynerius insulæ martici studentibus..... suisque intimis amicis Petro et Mattheo ac Bartholomeo Arenæ, Solerienssibus, epigramma.

(2) Voyez dans le même ouvrage, la pièce liminaire, Antonius de Arena magnifico avunculo suo domino Antonio Viallo, doctori medicinæ, etc.

(3) Voyez à la fin de l'ouvrage *Ad suos compagnones*, les pièces d'Antonius Arena à l'adresse de ces personnages.

(4) Pièces liminaires de la *Meygra entrepriza*.

scène, je puis connaître son caractère, ses habitudes et ses liaisons; je le suis presque pas à pas dans sa brillante et bien courte carrière.

Rien ne m'indique la date précise de sa naissance, mais je ne crois pas me tromper en la plaçant tout-à-fait à la fin du quinzième siècle ou au commencement du siècle suivant.

Alors l'étude du droit faisait en France, comme autrefois à Rome, la base essentielle de l'éducation publique et privée. Antonius Arena fut destiné par sa famille au barreau qui pouvait conduire à toutes les faveurs, à toutes les distinctions sociales, et comme l'université d'Aix était tout-à-fait déchue (1), ce fut à celle d'Avignon que le jeune Arena se fit inscrire. Il y étudiait en 1519 (2). Pierre Alberti était alors primicier de cette université brillante (3) qui perdit la même année le professeur italien Joseph Mainus (4). Au milieu

(1) Pitton, histoire d'Aix, p. 591. — Honoré Bouche, Histoire de Provence, t. 2, p. 841. — Le petit Bouche, Essai sur l'histoire de Provence, t. 2, p. 163. — Notice d'Henricy sur l'université d'Aix. — Notice de M. Giraud sur la vie de Fabrot, p. 15 et suiv.

(2) La Croix du Maine et Moreri, Locis cit. — Papon, Hist. de Provence, t. 4, p. 724. — Achard, Dict. des hommes illustres de la Provence, t. 1, p. 32.

(3) Fantoni Castrucci, Istoria dellà citta d'Avignone, t. 1, p. 35.

(4) Gravina, Esprit des lois romaines, 1766, t. 3, p. 442 et suiv. — Terrasson, Hist. de la jurisprudence romaine, p. 409.

de huit cents auditeurs, Alciat, l'illustre précurseur de Cujas, commençait (1), bien jeune encore, son bel enseignement qu'il savait teindre des plus vives couleurs des lettres grecques et romaines (2).

Pendant le cours des études d'Arena, en 1521, une maladie pestilentielle passa du Languedoc et de la Provence (3) dans la ville d'Avignon (4), où les malades furent abandonnés sans secours, sous l'empire de la terreur générale. Chacun chercha son salut dans la fuite; Arena y fut entraîné, charriant partout ses livres et ses bagages :

Ipse meos libros jam carregiare per orbem
Feci, et cum bovibus milleque mille vices (5).

(1) Suivant Cadecombe, ce ne serait qu'en 1525 qu'Alciat aurait occupé sa chaire de droit à Avignon. Voy. Nova disquisitio legalis.... Caput XXIII, p. 123, Avenione, Offray, 1702, in-f°.

D'un autre côté, Bayle cite des autorités desquelles il paraît résulter qu'Alciat professait à Avignon en 1519. Voy. le Dict. hist. et critique, 5e édit., t. 1, p. 136 et 137.

On admet généralement qu'Alciat avait vingt-sept ans quand il obtint la chaire d'Avignon; Cadecombe lui-même l'assure. Or, on s'accorde en général à fixer au 8 mai 1492 la date de la naissance d'Alciat à Milan ; c'est donc à 1519 et non à 1525 que l'âge de vingt-sept ans se rapporte. J'avoue pourtant que cette question laissera toujours des doutes.

(2) Gravina, ouv. cité, t. 3, p. 389, — Lerminier, Introduction générale à l'histoire du droit, p. 40 et 41.

(3) Honoré Bouche, Hist. de Provence, t. 2, p. 538. — Papon, Hist. de Provence, t. 4, p. 36.

(4) Fantoni Castrucci, t. 1, p. 354.

(5) Precatio instudiantium ad deum, dans le recueil *Ad suos compagnones*.

La médecine se voyait frappée d'impuissance et les hommes de l'art fuyaient, craignant à l'égal du diable, le mal qui précipitait dans la tombe tous les malheureux soumis à son atteinte.

> Escapabant pauci frapati peste maligna.
> Profitat ad paysum la medicina parum.
> Hoc fugiunt medici cregnendo como diablum (1).

Il est probable que Barthélemy Ruffi, l'un des aïeux d'Antoine, l'historien de Marseille, fut à Avignon le condisciple d'Arena qui avait à peu près le même âge. Ruffi prit le grade de docteur, devint à Marseille un jurisconsulte fort estimé, fut envoyé à Aix, en 1537, pour y conférer avec les premiers avocats sur des affaires importantes concernant sa ville natale (2), obtint le chaperon d'assesseur en 1540 (3) et fut nommé juge de Saint-Louis en 1555 (4).

Antonius Arena, moins calme et moins studieux, prit d'abord une autre carrière. La profession des armes séduisit sa jeunesse.

(1) Subtilitas instudiantium, dans le même ouvrage.

(2) Mandat du 28 août 1537, dans le bulletaire de 1526 à 1539, sans pagination chiffrée, *in fine*, aux archives de la ville de Marseille.

(3) Grosson, Almanach historique de Marseille, 1779, p. 188.

(4) Registre 4 des délibérations du conseil municipal de Marseille, de 1554 à 1556. fol. 62, recto, aux archives de la ville.

La rivalité de François Ier et de Charles-Quint éclatait alors avec bruit, au grand dommage des peuples toujours victimes de l'ambition des souverains. Arena fit, en 1527, sous les drapeaux français la guerre d'Italie, dont il écrivit en vers quelques épisodes à son point de vue et à sa manière toujours moqueuse et burlesque. A l'en croire, l'image de la mort le saisit de frayeur: ce qui veut seulement dire, si je ne me trompe, qu'en paraissant pour la première fois sur un champ de bataille, il paya à la nature, par ses émotions frémissantes, le tribut que les hommes les plus intrépides lui payent quelquefois, en pareille circonstance, à la vue de ces scènes de carnage et d'horreur que la sottise humaine transforme si souvent en théâtre de gloire. Arena eut au moins le mérite d'un aveu plein de franchise dans ces vers sans cesse cités:

De tali guerra non escapare putabam
Et mihi de morte granda paora fuit.
Pou, pou, bombardæ de tota parte petabant....
In terram multos homines tumbare videbam,
Testas et brassos atque volare pedes (1).

Peut-être aussi notre poète, en parlant comme un poltron, ne voulut-il que produire un effet plaisant, car la suite prouva qu'il avait du

(1) De guerra romana.

patriotisme et du courage. Le 6 mai de la même année, il était dans les rangs des défenseurs de Rome, lorsque le connétable Charles de Bourbon, assiégeant cette ville à la tête de ses bandes de barbares aventuriers, fut tué à l'assaut, auprès du Janicule. La capitale du monde chrétien se vit abandonnée à toutes les horreurs d'une cité prise de vive force par des soldats ivres de pillage et de sang. Deux capitaines de l'armée française, Rence de Cère et de Langey, se retranchèrent dans le château Saint-Ange avec tout ce qu'ils purent ramasser de leurs hommes, auxquels Arena se joignit.

> Quare ad castellum Sancti-Angi me retiravi,
> Fortunam vidi quando venire malam.

Le pape Clément VII, suivi de treize cardinaux, s'y réfugia aussi, se vit bientôt contraint de capituler et fut retenu prisonnier. Rence de Cère et de Langey obtinrent une capitulation particulière avec les honneurs de la guerre, et leur troupe se dispersa bientôt (1). La république de Gênes,

(1) Mémoires de Martin du Bellay, liv. 3. — Guichardin, Histoire des guerres d'Italie, liv. XVIII.—Giannone, Histoire civile du royaume de Naples, liv. XXXI, chap. 3. — De Sismondi, Histoire des républiques italiennes du moyen-âge, chap. CXIX.

entraînée par la défection de l'amiral André Doria, se tourna contre la France (1).

La misère obligea bientôt Arena de prendre le chemin de son pays natal.

Ad patriam tornare meam me fecit egestas,
Nam miser et pauper atque belistrus eram.

Cette misère fut des plus affreuses. Le poète guerrier, sans asile et sans pain, déguenillé et presque nu, couchant bien des fois à la belle étoile, se vit de plus exposé sur sa route aux actes de violence de tous les malfaiteurs dont les malheurs de la guerre et le défaut de police augmentaient le nombre; il mendia son pain en racontant ses aventures où il mêla souvent le mensonge à la vérité pour apitoyer davantage ses auditeurs.

Espedassatus et quasi nudus eram.
Prendere de casa nullus de nocte volebat.
Per las carrerias sœpe cubile fuit....
Me destrossabant veniendo sœpe racagni
Serrando corpus fortiter omne meum....
Parlabam bene melando mendacia veris,
Ut possem fructus ventris habere mei.

Il avait le don d'émouvoir la foule pressée autour de lui :

Et mihi populus totus pendebat ab ore
Quando racontabam tristia facta mihi.

(1) C'est le sujet de la pièce d'Arena, sous le titre *De guerra genuensi*, qui fait suite à la *Guerra romana*. Le poète ne nous apprend rien de lui-même dans la guerre de Gênes, où il n'y a rien qui le touche personnellement.

Au milieu de tant de souffrances et de périls, Arena jura de ne plus guerroyer s'il avait le bonheur de sauver sa vie :

Jurabam semper, numquam me guerra tenebit,
Escapare semel si mea vita potest.

Mais rentré dans ses foyers, il oublia bientôt son serment; il ne résista pas aux offres séduisantes de quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes qui cherchaient, dans la vie licencieuse des camps, à satisfaire leur esprit de turbulence et d'aventure.

Me desbaucharunt in sermonando la testam.

Arena s'enrola sous les drapeaux de Lautrec, général de l'armée française, et fit, en 1528, dans la cavalerie pesamment armée qu'on appelait gendarmerie, la campagne de Naples si malheureuse pour nos armes. Des maladies contagieuses, hideux fruit d'un climat brûlant et d'une débauche effrénée, ravagèrent le camp français. Lautrec mourut le 10 août, et cette armée, naguère si brillante, fut accablée par le plus horrible désastre. Un chroniqueur français, qui prit une grande part aux évènements militaires de cette époque, dit : « qu'en moins de « trente jours, de vingt-cinq mille hommes de « pied n'en demoura pas quatre mille qui pussent

« mettre la main aux armes, et de huit cens « hommes d'armes n'en demoura pas cent (1). »

Par un rare bonheur, Arena partagea le sort de ces derniers. Revenu à Soliers, au sein de sa famille, il voulut jouir du repos, après tant de fatigues et de souffrances, jeter par-dessus les épaules le fardeau des douleurs humaines, chercher enfin à prolonger ses jours dans les plaisirs de la danse, dans le commerce des muses et dans l'indépendance d'une vie douce et tranquille.

Et quia passavi per guerras mille dolores,
  Ad gayas dansas me retirare volo,
Et retro espalas omnes boutare dolores.
  Si possim, multum semper alegrus ero.
Me donare volo posthac de tempore grasso;
  Vivere nos multum gaya vita facit (2).

Telles furent désormais la seule ambition et la seule philosophie d'Antonius Arena, du moins s'il faut l'en croire, car nous devons nous garder de prendre trop au sérieux les propos des poètes dont l'espèce est fort inconstante, et l'on sait que chez eux il est bien difficile de fixer la limite qui sépare la fiction de la vérité.

Selon toutes les apparences, le cœur d'Arena

(1) Mémoires de Martin du Bellay, liv. 3. — Voyez aussi sur cette expédition de Naples, Guichardin, livre XIX. — Giannone, liv. XXXI, chap. 4. — De Sismondi, chap. CXIX.

(2) De guerra genuensi.

fut sensible à l'amour, et en célébrant en vers passionnés Jeanne Rose, cette beauté qui semble l'avoir séduit (1) et qui nous est complètement inconnue, exprima-t-il des sentiments réels, ou fit-il seulement usage de ces formes d'emprunt et de ce langage de convention dont les poètes de tous les temps et de tous les pays fournissent de si nombreux exemples ? Faut-il l'assimiler à ces écrivains qu'on voit jouer de sang-froid l'exaltation amoureuse, encenser sans mesure l'objet de leur culte,

Lui prodiguer les noms de soleil et d'aurore,
Et, toujours bien mangeant, mourir par métaphore (2) ?

Tant il y a qu'on ne peut connaître et juger Antonius Arena que d'après son portrait qu'il nous donne lui-même, et nous y voyons tant de choses vraies qu'il est difficile d'en admettre beaucoup de fausses.

Cet homme singulier, en avançant dans la vie éclairée par l'expérience, transforma peu à peu ses pensées et ses habitudes, sans rien perdre de cette gaîté qui lui fit toujours voir les hommes et les choses du côté de la plaisanterie et du ridicule. Des travaux sérieux devinrent une des

(1) Gaya epistola ad falotissimam garsam Janam Roseam.

(2) Boileau, Satire IX.

nécessités de sa position sociale, et comme la petite ville de Soliers était un théâtre trop étroit pour ses études et ses talents, il alla s'établir à Aix. Honoré Bouche assure qu'il vivait dans cette ville en 1536 (1), lorsque l'empereur Charles-Quint envahit la Provence. Arena vit tous les préparatifs de défense qu'on fit à Aix en toute hâte et les premiers travaux pour la démolition du beau clocher de l'église Saint-Jean. Il donne sur ce point, et comme un témoin oculaire, les détails les plus précis; il peint la fuite des habitants glacés de terreur, car la guerre n'était alors qu'une série d'atroces brigandages et le sang coulait à grands flots :

Sunt guerræ tantum nunc latrocinia vera....
Currebat sanguis more fluentis aquæ (2).

Les ingénieurs de François I[er] ne tardèrent pas à reconnaître que la ville d'Aix ne pouvait opposer une résistance sérieuse à une forte armée et on abandonna cette capitale à l'ennemi (3).

Mais si les villes de Provence, à l'exception de Marseille et d'Arles, ne pouvaient longtemps se défendre contre une invasion redoutable, les campagnes, levées en masse, montrèrent toutes les

(1) T. 2, p. 575.
(2) Meygra entrepriza.
(3) Voyez tous les historiens de Provence.

ressources d'une guerre de partisans faite avec autant de patriotisme que de courage. Antonius Arena qui, dans ses deux expéditions d'Italie, avait acquis quelques connaissances militaires, sortit d'Aix, alla joindre une troupe de paysans armés et combattit à leur tête dans les bois et les montagnes (1). Il eut la douleur de voir prendre et saccager la ville de Soliers dont l'ennemi n'épargna pas même l'église, et sa maison paternelle fut livrée au pillage (2). L'empereur ne marquait sa marche que par des ravages; mais bientôt, pressé par la famine, harcelé et battu de toutes parts, il se vit obligé de battre honteusement en retraite (3), et Antonius Arena fut le chantre de cette guerre dans laquelle il joua un rôle glorieux.

Cependant son patriotisme n'était pas tout-à-fait désintéressé. Le poète guerrier sollicita le prix de ses services. Dans toutes ses poésies, il avait flatté François Ier avec peu de mesure et conséquemment avec peu de goût. Il lui prodiguait l'éloge

(1) Scribatum estando cum galhardis paysanis per boscos, montagnas, forestos de Provensa, etc., à la fin de *Maygra entrepriza*.

(2) Omnia raubarunt, villam post abotinando,
Et sacram gleysam, respiciente Deo;
Et mihi maysonem furnarunt, omne levando
Mobile....

(3) Les Impériaux passèrent le Var le 25 juillet 1536 et le repassèrent le 25 septembre de la même année.

le plus outré sur tous les tons et sous toutes les formes. Il le disait orné de toutes les vertus et lui reconnaissait même le don de guérir les écrouelles (1), à l'exemple de la plupart de ses compatriotes qui croyaient ou feignaient de croire à cette puissance miraculeuse attribuée par la faveur du ciel à tous les rois de France. On disait que ce privilége était d'autant plus remarquable que nos rois le conservaient même dans la captivité et que François Ier, prisonnier à Madrid, n'avait pas laissé de guérir plusieurs espagnols (2). L'histoire de l'homme n'est que celle de ses erreurs et de ses croyances superstitieuses.

Si jamais la servilité peut avoir une excuse, Arena doit être excusé, car il était loin d'être riche et il avait probablement fait les deux campagnes d'Italie, comme tant de gentilshommes ou fils de bonne maison, *pour acquérir honneur, et sans solde.* (3). Il avait donc besoin d'un emploi pour vivre. C'est le but de ses adulations incessantes et c'est par cette supplique qu'il termine la *Meygra entrepriza*. Il y exprime d'autres vœux. Il voudrait qu'en lui donnant une bonne place, on l'affranchit de l'obligation de payer les droits ordi-

(1) Voyez *De guerra genuensi.*

(2) Lenglet du Fresnoy, ouv. cité, t. 2, p. 222 et 223.

(3) Martin du Bellay, loco cit.

naires de sceau. L'intrépide solliciteur va plus loin. Qu'il obtienne la main d'une jeune fille, sage, belle et surtout bien riche, alors au comble de ses vœux, il chantera sans cesse le Roi de France, son auguste bienfaiteur, lui souhaitant longue vie et gloire éternelle (1).

Antonius Arena avait à Aix des amis puissants qui s'intéressaient à lui; il en avait parmi les membres du parlement et de la sénéchaussée, et il a soin d'élever bien haut ces magistrats voués à des études profondes et persévérantes,

Qui gastant libros in studiando nimis (2).

Au premier rang de ces illustres amis je dois placer Nicolas Fabri (3), oncle du célèbre Peyresc (4) et surtout Guillaume Garsonet, vice-chancelier du comté de Provence et avocat-général au parlement (5), nommé premier président le 13

(1) Voyez les derniers vers de la *Meygra entrepriza*, de laquelle sont aussi extraites quelques citations précédentes.

(2) Même poème.

(3) Et Nicolas Fabri, De nobis charus amicus (ibid.).

(4) Viri illustris Nicolai-Claudii Fabricii de Peiresc, vita per Petrum Gassendum. Parisiis, 1641, p. 14.

(5) Voyez. dans la *Meygra entrepriza*, l'épitre dédicatoire d'Arena à Garsonet. Voyez aussi la pièce liminaire *Ad eumdem dominum vice-cancellarium*; voyez encore dans le corps du poème les vers à la louange de ce magistrat.

juin 1541 (1). Je ne dois pas oublier Guérin, lieutenant-général au siége de la sénéchaussée, qui sacrifiait à Bacchus, sa divinité la plus chère, et partageait avec ses amis les plaisirs de la table. « Quand je suis avec lui, dit Arena, il s'empresse « de remplir les coupes ; la mesure de l'eau est « petite, et c'est ce qui me plaît beaucoup (2).

Le poète dit ailleurs avec une spirituelle gaîté : Qui ne serait pas éloquent en vidant des coupes bien pleines ?

Fecundi calices quem non fecere disertum (3) ?

Il parle de Beaumont, lieutenant particulier, et de Tadée, procureur du Roi, plein de sévérité pour les coupables et de zèle pour les intérêts du souverain.

Arena cite aussi les principaux habitants de la ville d'Aix : Feraporte qui remplissait alors les

(1) Cabasse, Essais historiques sur le parlement de Provence, t. 1, p. 66.

(2) Ille reportator Guerinus, noster amicus....
Ad banquetandum socios perpromptus habetur,
Et bene tresque lubens fort bona vina bibit.
Guerin demandat de bon vin semper a boyro,
Baccho sacrificat, officiando, deo.
Quando ego sum secum, tassas aussare bisognat ;
Ponit aquam paucam, quod mihi rite placet.
(Meygra entrepriza.)

(3) Admonitio ad dansantes, dans le recueil *Ad suos compagnones*.

fonctions d'assesseur (1) ; les Seguiran, les Descalis, les Guiran qui avaient occupé les premières charges municipales (2) ; Pontevès, de Cormis, Peyronet, La Rouvière, Colonia, Bacaris, Talamel, Silvi, Donaud, Vitalis, Genesi, Astier, Milon, Pignol, Blegier, Consolat, Audric, Remusat, Desideri, Brunel, Audifred, Joannis, Boeri et bien d'autres encore qui se distinguaient dans la noblesse, dans la magistrature, dans le barreau et dans la bourgeoisie (3).

Notre poète avait probablement étudié en droit avec quelques-uns de ces personnages à l'université d'Avignon. Grâce à leur influence, il obtint, à la fin de 1536 ou au commencement de 1537, la place de juge-royal à Saint-Remi (4) où la maison seigneuriale de Soliers prétendait avoir des droits (5). Cette maison puissante était une des

(1) Catalogue des consuls et assesseurs de la ville d'Aix, 1699, à Aix, p. 23. — Pitton, Histoire d'Aix, p. 264.

(2) Catalogue des consuls et assesseurs d'Aix, *Passim*.

(3) Meygra entrepriza.

(4) Antonius Arena qui, selon l'expression de Bouche, *vivait* à Aix en 1536, à l'époque de l'expédition de Charles-Quint en Provence, n'était pas encore juge à Saint-Remi. L'édition originale de la *Meygra entrepriza*, publiée en 1537, contient des pièces liminaires qui donnent cette qualité au poète. Il faut en induire qu'il fut nommé juge bien peu de temps après le désastre de l'armée impériale.

(5) Honoré Bouche, Chorographie de Provence, p. 325.

branches de celle de Forbin (1); dont le crédit ne fut peut-être pas étranger à la nomination du poète.

Quoi qu'il en soit, la ville de Saint-Remi, le *Glanum* des Romains (2), conservait de beaux restes de sa splendeur antique. Les anciens comtes de Provence y avaient un hôtel des monnaies et une maison royale où se plaisait beaucoup Jeanne de Laval, seconde femme du roi René.

L'affouagement de 1471, qui existait encore en 1664, donnait trente-sept feux (3) à la ville de Saint-Remi et elle avait le droit de se faire représenter à l'assemblée des Etats de Provence (4). Les fonctions de juge royal à Saint-Remi n'étaient pas une sinécure. Le prétoire d'Antonius Arena était fort bruyant et les affaires très-fastidieuses. Arena n'hésite pas à en faire l'aveu à son protecteur Garsonet (5).

(1) Robert de Briançon, l'Etat de la Provence, t. 1, p. 84 et suiv. — Barcilon de Mauvans, Critique du nobiliaire, *verbo* Forbin.— De Maynier, Histoire de la principale noblesse de Provence, 1re partie, p. 130.—Artefeuil, Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence, t. 1, p 400 et suiv. — Pithon-Curt, Histoire de la noblesse du comté Venaissin, t. 1, p. 442 et suiv.

(2) D'Anville, Notice de l'ancienne Gaule, p. 356.

(3) Sur la signification administrative et financière des *feux* en Provence, voyez l'abbé Coriolis, Traité de l'administration du comté de Provence, t. 1. p. 78 et suiv.

(4) Bouche, Chorographie, p. 324.

(5) Expletis Fastidiosis negotiis nostræ clamorosæ curiæ villæ S. R. Epitre dédicatoire.

L'étude du droit fut la passion dominante du seizième siècle, même au milieu de ses agitations les plus violentes, et l'érudition juridique de notre poète était assez étendue (1). Par ses goûts personnels, comme par ses devoirs de magistrat, les questions de jurisprudence l'intéressaient.

En-dehors de ses attributions judiciaires, le parlement de Provence avait encore un grand pouvoir, car il statuait par des arrêts de règlement sur les affaires d'administration et de police. Le droit d'annexe (2) pour les bulles pontificales, et celui d'enregistrement pour les édits royaux, lui donnaient dans bien des circonstances une puissance presque souveraine qu'il n'exerça pas toujours au profit des vrais principes d'un bon gouvernement et des libertés publiques, suivant en cela l'exemple des autres parlements du royaume. Antonius Arena sentit l'utilité de réunir dans un petit recueil quelques arrêts récemment rendus et quelques lettres *royaulx* sur des sujets

(1) L'épitre citée témoigne de cette érudition. Il en est ainsi, sous certains rapports, de l'épitre d'Arena à ses condisciples d'Avignon, parmi les pièces liminaires du recueil *Ad suos compagnones*.

(2) Recueil des titres et pièces touchant l'annexe, qui prouvent l'ancienneté de ce droit dont on a toujours usé en Provence. Aix, 1727, in-4°.

L'auteur de cet ouvrage anonyme est Louis-Hyacinthe d'Hesmivi, baron de Moissac, conseiller au parlement de Provence. En 1756, on en a fait une seconde édition à Avignon, in-12, sans nom d'imprimeur.

concernant l'administration de la justice en Provence et sur d'autres matières d'intérêt local. Vas Cavallis, libraire à Aix, fut l'éditeur de cet ouvrage pour l'impression duquel le Roi accorda le privilége le 4 mars 1541. Cavallis le fit imprimer à Lyon l'année suivante et l'exposa en vente à Aix dans la grande chambre du palais (1).

Tout me porte à croire qu'Antonius Arena eut l'initiative de cette entreprise et qu'il dirigea l'éditeur dans le choix et l'ordre des matières, si tant est qu'il ne fit pas tout lui-même. L'ouvrage commence par une louange, en vers macaroniques, adressée au président Jean Meynier d'Oppède, louange ignominieuse qui pèse sur la mémoire de son auteur comme une énorme flétrissure. C'est, en effet, une mauvaise action. Arena a le courage de plaisanter sur les tortures et les supplices qu'un bourreau en robe de magistrat infligeait à de pauvres paysans dont l'église romaine avait condamné les croyances religieuses. Ce qui me fait croire qu'Antonius Arena est pour quelque chose dans la publication de ce recueil, c'est que,

(1) Articles de lestil et instructions nouvellement faictz par la souveraine court de parlement de Provence à la requeste de messieurs les gens du Roy, sur l'abréviation des procès et playderies utils et nécessayres à tous officiers de justice, etc. On les vend à Aix, à la grand'salle du palays, par Vas Cavallis.
Nouvellement imprimés à Lyon, chez Leprince, près Nostre-Dame de Confort, le XVIII d'apvril 1542.

sur huit pièces qui le composent, sans compter les liminaires, on en voit deux concernant la ville de Soliers (1). Arena seul, toujours animé d'amour pour sa ville natale, de cet amour bien naturel, mais souvent puéril, qui grandit de petites choses, pouvait ainsi donner de l'importance à ce qui n'intéressait que lui.

Il mourut à Saint-Remi, en 1544, dans l'exercice de ses fonctions judiciaires et dans toute la force de l'âge. Tous nos monuments historiques mentionnent cette date, et l'auteur de l'article concernant Antonius Arena dans la *Biographie universelle* n'a eu qu'à ouvrir les yeux pour la voir, car elle est inscrite partout. C'est donc à tort que M. Bonafous l'accuse d'erreur sur ce point. Honoré Bouche, qui s'est beaucoup occupé d'Arena et qui saisit toutes les occasions de le citer avec éloge, qui paraît même connaître les particularités de sa vie, place sa mort en 1544 (2). L'éditeur du recueil *Ad suos compagnones*, de 1758 (3), n'hésite pas

(1) Arrest de grande conséquence extraict des registres du parlement pour la ville de Solliès et toutes autres villes et chasteaulx, contenant que en toutes cours et jurisdictions y aura juges et greffiers.
Appointement diffinitif donné au campo judiciario par le lieutenant du siége d'Aix contre le prieur de la ville de Solliès, de pourveoir à ses despens d'ung prescheur souffisant à l'église parroissiale de la dicte ville.
(2) Chorographie de Provence, p. 339.
(3) Cette édition qui marque le lieu d'impression à Londres, a été imprimée à Paris, si je ne me trompe.

dans la désignation de cette date qu'adoptent également tous les historiens de Provence et tous les biographes (1), de sorte qu'on y reconnaît aujourd'hui une de ces vérités acquises à l'histoire et planant au-dessus de toute controverse.

Arena, un peu oublié en nos jours de satiété littéraire, eut le bonheur de voir ses œuvres accueillies par la faveur de ses contemporains et le succès couronna son nom longtemps encore après sa mort. La popularité de ses poésies est attestée par le nombre de leurs éditions, car si la *Meygra entrepriza* n'en a que trois, sans comprendre celle de M. Makaire, les pièces de l'autre recueil en ont beaucoup plus. Brunet en cite quatorze et il y en a davantage (2). Une étude bibliographique sur ce sujet, serait, sans contredit, fort curieuse et fort utile ; mais je laisse à de plus habiles que moi le soin de l'entreprendre, car les moyens me manquent pour la faire d'une manière approfondie et complète. Arena, pendant sa vie, remaniait sans cesse ses œu-

(1) Rigoley de Juvigny, dans l'édition citée de la Croix du Maine, t. 1, p. 40. — Moreri, édition citée, t. 1, p. 285. — Papon, loco cit., t. 4, p. 725. — Le petit Bouche. Essai sur l'histoire de Provence, t. 2, p. 290. — Achard. Dictionnaire des hommes illustres de la Provence, t. 1, p. 33.

(2) Manuel du libraire et de l'amateur de livres, 1842.

vres (1). Il faudrait donc avoir toutes les anciennes éditions sous les yeux, les comparer entre elles, en marquer les changements et les différences. Quelques-unes de ces éditions sont aujourd'hui fort rares, pour ne pas dire introuvables; les amateurs, du moins ceux qui sont à ma portée, ne les possèdent pas; je ne parle pas des bibliothèques publiques qui ont toujours eu le tort de se laisser enlever par de riches bibliophiles les livres précieux qu'elles auraient pu acquérir elles-mêmes. Je n'en accuse pas les conservateurs de ces établissements trop souvent encombrés d'inutilités fastidieuses. Le tort en est à nos règles administratives qui, voulant empêcher le mal, empêchent aussi le bien, car le bien, pour se produire, a souvent besoin de l'esprit d'initiative et de la liberté d'action.

Précurseur de Quiqueran de Beaujeu et de Jules Raimond de Soliers, Arena, que nos aïeux aimèrent tant (2), ouvrit la marche de tous ces travailleurs provençaux qui, d'une main plus ou moins heureuse, défrichèrent le champ depuis longtemps inculte de la littérature et de l'histoire.

(1) Je ne parle ici que des poésies comprises dans le recueil *Ad suos compagnones*, les éditions de la *Meygra entrepriza* postérieures à celle de 1537 n'ayant été faites qu'après la mort de l'auteur.

(2) H. Bouche l'appelle *notre gentil poète provençal*, partout où il parle de lui, t. 1, p. 325 et 339 et t. 2, p. 557.

La *Meygra entrepriza* est, à peu de chose près, la relation de la malheureuse campagne de Charles-Quint, et l'on comprend que ce poème, destiné à un grand succès, devait surtout réussir en Provence où il remua la fibre du patriotisme contre lequel vint se briser la puissance orgueilleuse du vainqueur de Pavie. On a reproché à l'auteur quelques erreurs historiques (1); mais, à tout prendre, il est exact dans les parties essentielles. L'œuvre a de grands défauts au point de vue de l'art. Cette longue composition, d'à peu près deux mille quatre cents vers, ne manque pas d'intérêt sans doute; mais elle n'a, dans son ensemble, ni charmes, ni éclat, et l'on n'en lit avec plaisir que quelques passages. Sans division, sans épisodes, sans ces fleurs d'imagination qui donnent à la poésie sa couleur et son parfum; la forme est trop prosaïque, bien qu'on y aperçoive des réminiscences classiques et que la lecture des bons poètes latins laisse des traces évidentes dans le souvenir de l'auteur. Et puis, il faut bien le dire, Arena ne sait faire usage que de la poésie élégiaque et ses dystiques ont un bien triste effet dans un ouvrage de longue haleine. Ici, je suis de l'avis de M. Bonafous : la cadence prolongée des vers

(1) Pitton. Hist. d'Aix, p. 264. — Achard, ouv. cité, t. 1, p. 32.

coupés de deux en deux produit une monotonie fatigante.

Il n'en est pas ainsi, quand il s'agit de poèmes moins longs. Par cette cause, et plus encore par d'autres, les diverses pièces du livre d'Arena *Ad suos compagnones* ont un agrément soutenu ; elles abondent en traits piquants, en situations attachantes, en portraits peints d'après nature. Bien des auteurs modernes prétendent faire de la couleur locale et le plus souvent ils ne la broient que dans les caprices de leur imagination aventureuse. Mais il y a dans Arena des révélations innattendues et lumineuses sur l'esprit, les mœurs et les coutumes des Provençaux à cette époque. C'est une mine inépuisable, mais fort négligée, car je ne sache pas qu'on en ait su mettre les trésors à profit.

Dans la *Guerra Romana*, Antonius Arena produit sa personnalité d'une manière curieuse, et il est impossible de raconter en termes plus divertissants et plus pittoresques des choses si sérieuses et en même temps si lamentables.

Et ailleurs, que d'utiles renseignements ! que de détails dignes de mémoire ! Oui, nous la prenons sur le fait la nature de ces étudiants d'Avignon dont le portrait, après tout, ressemble beaucoup à celui des étudiants des autres pays, beaucoup aussi au portrait des étudiants de notre

époque, car si le temps amène dans la société des différences caractéristiques, il est dans les mœurs de l'homme un fond que le cours des siècles ne change que bien peu. Les formes et les apparences se modifient ; les aspérités disparaissent à la surface. Allez, allez au fond, et vous verrez que les lois morales de l'espèce humaine sont toujours et partout à peu près les mêmes.

Les voilà, ces étudiants indisciplinés qui connaissent assez peu le prix de la vie pour le dépenser follement, faisant épanouir à la chaleur des plaisirs dont ils abusent, cette fleur du jeune âge qui se flétrit sitôt ; basochiens aux goûts capricieux, aux émotions changeantes, bavards, tapageurs, prodigues, vendant leurs livres quand leur bourse était vide, engageant à des juifs jusqu'à leurs vêtements ; réglant, au gré de leur inexpérience présomptueuse, les plus graves intérêts publics ; animés de la passion des intrigues amoureuses, s'introduisant par les toits lorsque les portes sont fermées ; du reste, peu difficiles sur le choix du théâtre de leurs plaisirs :

Si non sit lectus, terra cubile facit (1) ;

Et cependant, défenseurs intrépides de la vertu des dames honnêtes ; susceptibles à l'excès sur

(1) De gentillesiis instudiantium.

les questions d'honneur et toujours prompts à venger les injures.

Ces jeunes gens remplissaient de désordre la ville d'Avignon; ils en tourmentaient la police et causaient au légat des ennuis incessants. Les étudiants des diverses provinces se disputaient, le jour de Saint-Sébastien, la nomination de l'abbé de la jeunesse, et c'était là pour eux une affaire de la plus grande importance. On en venait quelquefois aux armes; ceux qui se battaient le mieux l'emportaient, et les Provençaux en avaient presque toujours la gloire :

Inter nationes est tunc la maxima guerra;
  Abbatem semper natio quæque petit.
Quando creant illum tunc est totum jus in armis :
  Qui melius frappat ille reportat eum.
Et petit abbatem semper provincia nostra :
  Los provensales genta brigata manent.
Provensalus adest abbatus hic quasi semper (1).

Au demeurant, tous ces étudiants sont, aux yeux d'Arena, les meilleurs enfants du monde.

Totus homo studians est bonus atque bonus (2).

Il est plein d'indulgence sympathique pour ces écervelés aux passions si ardentes, mais à l'âme si généreuse,

Qui faciunt garsas tambourinare bene (3).

(1) De gentillessiis instudiantium.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

Leurs habitudes de turbulence et de dissipation, pour ne pas dire de débauche, ne sont que des *gentillesses*, et c'est sous ce nom qu'il célèbre les actes de leur vie avec la naïveté charmante d'un condisciple , lequel ne pense pas à mal en parlant de choses qui lui semblent fort naturelles. Qui ne s'intéresserait pas à ces jeunes hommes? Le culte qu'ils professent pour la science du droit les éloigne de leur pays natal qu'ils ne quittent qu'après avoir reçu la bénédiction paternelle avec les caresses de leurs mères chéries et de tous leurs parents éplorés. Ils courent bien des périls, souffrent de la rigueur du froid, se voient accablés d'autres maux, et il en est parmi eux qu'un destin cruel condamne à ne plus voir leurs foyers domestiques. Arena dit, avec une gracieuse expression, qu'il faut pardonner bien des choses à ces étudiants, fleurs de la société, embellies par l'amour de Dieu qui les anime :

Sunt flores mundi, semper amando deum (1).

Il félicite les jurisconsultes de concilier l'étude et les plaisirs, la pratique du droit et celle de la danse :

Vivat amor, clamant, vivant pulchræque puellæ,
Et dansas semper tympana nostra sonent (2).

(1) De gentillessiis instudiantium.
(2) Exsultatio instudiantium.

Arena suppose que les plus grands interprètes des lois ont été en même temps des danseurs remarquables. Il passe en revue plusieurs recteurs ou primiciers de l'université d'Avignon, Pierre Alberti, Theuleri, Meruli, Rici, Rolland ; et quelques jurisconsultes ou professeurs, Bartole, Balde, Paul de Castro, Jason Mainus, Decius, Cinus, Ripa, Alciat, auxquels la palme du triomphe appartient dans l'art de la danse :

Quos de dansando vincere nemo potest (1).

Au reste, Arena déclare que la connaissance de cet art est mille fois plus utile que celle des lois.

Dansæ plus poterunt quam leges mille juvare (2).

Il ne voit rien au dessus des plaisirs de la danse qui lui font passer de si doux moments.

Semper in banquetis dansando cum dominabus
Passo liber tempus dulciter ipse meum (3).

Il donne toutes les règles de l'art, et c'est dans ce poème didactique, bien conçu et bien divisé, qu'il montre la plus grande verve et l'originalité la plus piquante.

(1) De congedio.
(2) Consilium pro dansatoribus.
(3) Introductorium ad bassas dansas.

Le sujet était bien choisi, car la Provence n'avait pas de rivale dans l'art de danser.

De dansando tamen Provincia nostra triumphat :
Palmam dansandi semper habere solet (1).

Un danseur habile y était réputé un homme aimable. Il y avait des prix pour exciter l'émulation, et le goût de la danse était si général que les vieillards s'y laissaient entraîner.

Ad bene dansandum joyas seu præmia donat :
Qui melius dansat, ille reportat eum ;
Atque senes homines recte dansare videres (2).

Les prêtres eux-mêmes cédaient à l'empire d'un charme irrésistible. La danse s'était présentée à l'esprit des premiers chrétiens comme un moyen d'embellir leurs cérémonies et de rendre leur culte plus imposant (3). L'influence de ces coutumes ne cessa d'exister dans quelques églises et, le jour de Pâques, les chanoines et les enfants de chœur se prenaient par la main et dansaient en chantant des hymnes de réjouissance (4). Robert Dufour, évêque de Sisteron, défendit aux ecclésiastiques

(1) Admonitio ad dansantes.

(2) Ibid.

(3) La danse ancienne et moderne, par de Cahusac, 1754, t. 1, chap. x.

(4) Le P. Ménétrier, préface du Traité des ballets, édit. de 1682.

de son diocèse de quitter le service divin pour courir avec des femmes, ou danser avec elles dans les rues ; mais ses réglements n'ont que des paroles d'indulgence pour l'usage où sont les prêtres de danser dans l'église le jour de leur première messe (1).

L'art de la danse, placé au premier rang de la gymnastique, était aussi pour la noblesse la marque d'une éducation distinguée.

.... Comites dominique barones
Utuntur dansis et choreare sciunt (2).

Gassendi nous apprend que Peiresc, gentilhomme de naissance, apprit à danser à l'âge de quinze ans (3).

Ainsi les trois ordres du pays de Provence, le clergé, la noblesse et le tiers-état, si peu semblables entr'eux, montraient pour la danse le même goût.

Tout poussait à ce plaisir : la puissance des coutumes traditionnelles, l'ardeur de l'imagination et des sens, les charmes d'un ciel azuré, les dé-

(1) Sancta synodus in approbatione hujusmodi statuti retinuit quod sit dictis personis licitum......... in missis novis choreare. — Statuts synodaux du 6 octobre 1423 cités par M. Ed. de la Plane, dans son Histoire de Sisteron. tirée de ses archives, 1843, t. 1, p. 230 et 231.

(2) Consilium pro dansatoribus.

(3) Vita Fabricii de Peyresc, édition citée, p. 21.

lices d'une nature riante. Diane, patronne de l'ancienne république de Marseille, aimait à danser sur les rives de l'Eurotas et sur le mont Cynthien. La danse décrite par Homère sur le bouclier d'Achille fut, chez nous, toujours populaire (1). C'est la Farandole qui se déploie, s'enlace, se débrouille, au son du tambourin, d'une façon si pétulante et si originale.

Les anciens Marseillais en furent idolâtres. Qui ne connaît le branle de Saint-Elme? La veille de Saint Lazare, des jeunes gens des deux sexes, richement vêtus, parcouraient la ville en dansant; les uns représentaient les dieux mythologiques; les autres, les diverses nations du monde (2). Le conseil municipal de Marseille, au moyen-âge, fit quelquefois entrer la danse dans le programme des plus grandes fêtes publiques (3); les trois derniers jours du carnaval, la commune entretenait des ménétriers qui faisaient danser le peuple devant l'Hôtel-de-Ville au son des tambourins, des hautbois et des timbales, et le soir il y avait

(1) Guys, Voyage littéraire de la Grèce, 1783, t. 1, p. 174.

(2) Ruffi, Histoire de Marseille, t. 2, p. 400.

(3) Voyez, entre autres, la séance du 18 janvier 1319, dans le registre des délibérations du conseil municipal de Marseille, de 1319 et 1320, et celle du 6 juin 1469. à 1483, second cahier, fol. XII verso, aux archives de la ville.

dans la grande salle un bal où se rendaient les dames des premières familles (1).

Je dois mentionner, parmi les danses provençales, celle des Olivettos, qui est, dit-on, d'une origine sarrasine (2); la Moresque que le roi René aimait tant à voir (3) et que des chevaliers espagnols, officiers sur les galères de Malte, dansèrent à Marseille, en 1564, devant le roi Charles IX qui leur donna des chaînes d'or (4); la Raoussète et la Ravergade dont nous parle Tallemant des Réaux (5); la Martigale mise en vogue par les habitants des Martigues (6); la Volta surtout, espèce de valse qui fit l'objet des censures de l'évêque de Marseille, le 16 mars 1541, parce que les lois de la décence n'y étaient pas observées (7). On ne la dansa pas moins à Marseille, en 1570, à l'arrivée du comte de Sommerive, fils du gouverneur de Provence. « Il se trouva en son « logis grand nombre de dames et damoyselles,

(1) Ruffi, ouv. cité, t. 2, p. 401.

(2) Statistique du département du Var, par Noyon, 1846, p. 197.

(3) Histoire de René d'Anjou, par le vicomte Villeneuve Bargemont, t. 3, p. 85.

(4) Ruffi, ouv. cité, t. 1. p. 345.

(5) Les Historiettes. seconde édition, t. 1, p. 206.

(6) Honoré Bouche, Chorographie, p. 13:,

(7) Répertoire des travaux de la Société de statisque de Marseille, t. II, p. 148 et 149.

« tant des champs que de la ville, qui ne s'y « espargnèrent pas (1). » Dans le XVIe siècle, il existait en France une chanson sur la Volte provençale et l'air en fut adapté à une chanson nouvelle faite en 1594, à l'occasion de la paix entre les royalistes et les ligueurs (2).

Au commencement du même siècle, une autre danse eut en Provence une grande vogue. On l'appelait l'Antigailla-gaya, et elle était très-fatigante. On courait, au risque de se casser les jambes, et quelques danseurs se laissaient cheoir en tournant avec rapidité.

Tombare in terram sœpe dansando videntur,
Cum faciunt corpus sic virolare suum (3).

L'homme dansait d'un côté, la femme dansait de l'autre, et tous les deux faisaient des gestes désavoués par la pudeur, dans des postures grotesques qui excitaient l'hilarité et donnaient cours à cent folies (4).

(1) Mémoires sur Vieilleville, par Vincent Carloix, liv. x, chap. xvii, dans le Choix des chroniques et mémoires sur l'Histoire de France par Buchon, p. 820, édit. du Panthéon littéraire.

(2) Chanson sur la paix, chanson nouvelle, laquelle se chante sur le chant de la Volte de Provence, dans le recueil des chants historiques français, depuis le xiie siècle jusqu'au xviiie siècle, par Le Roux de Lincy, 2e série. p. 563.

(3) Antonius Arena. Admonitio ad dansantes.

(4) Je ne parle ici que des danses provençales. Sur celles qui étaient usitées en France dans le seizième siècle, voyez l'Histoire des Français des divers états, par Monteil, 3e édit. t. 3, p. 457 et suiv.

Les danses se divisaient en hautes et basses. Les premières, comprenant les tours de force, étaient, comme nos danses de théâtre, particulières aux baladins. Les basses étaient usitées par tout le monde, et la plus grande partie d'entre elles n'étaient que des rondes dont les noms se formaient des premiers mots de la chanson chantée en dansant (1). Arena ne s'occupe que des danses basses.

Il y avait en Provence des maîtres à danser qui, comme de raison, se faisaient payer un salaire; mais bien des gens voulaient connaître l'art sans bourse délier ; bien peu aussi dansaient parfaitement.

Deboursa argentum si vis apprendere dansas :
Nunc sine denariis non docet ullus homo.
Scire volunt omnes, mercedem solvere nemo,
Perfecte paucos sic choreare vides (2)

Le poète provençal Louis de la Bellaudière formait une rare exception, car il *dansait mignardement, cela lui estant naturel sans aucun acquis ne artifice* (3), et il voyait aussi avec un plaisir infini danser les autres.

(1) Voyez à la suite des œuvres de Rabelais, édit. du Panthéon littéraire, la table des matières et le glossaire, p. 431 et 481.

(2) Admonitio ad dansantes.

(3) Obros et rimos prouvenssalos de Loys de la Bellaudiero, p. 4.

Ah ! qu'you ay de plezer, dessout'uno treillado,
Vesent lou femellan émé lou masculin
Rire, dansar, sautar aou son d'aou tambourin (1).

Arena énonce toutes les lois de l'étiquette en matière de danse. Elles exigeaient que les danseurs portassent leurs plus beaux habits, qu'ils eussent la tête bien peignée et qu'ils employassent un fer chaud à l'arrangement de leurs cheveux. L'usage des gants était proscrit dans la danse, comme une inconvenance, et les danseurs des deux sexes se tenaient éloignés d'un homme ganté.

Et manibus nudis teneas dansando puellam;
Si teneas gantos, tu bene solus eris (2).

On devait soigner la chaussure, rejeter à l'égal d'une chose honteuse les bottes éperonnées et les souliers aux longues pointes qui furent si longtemps à la mode (3).

(1) Obros et rimos, p. 79.

(2) Modus de choreando bene.

(3) Les souliers dits *à la poulaine* furent à la mode à la cour de France au commencement du XIIe siècle (de Sismondi, Histoire des Français, 1823, t. 5, p. 43 et 44). Cette mode s'introduisit en Provence. En 1235. un statut de Benoît d'Alignano, évêque de Marseille, défendit aux chanoines de porter de pareils souliers (Histoire des évêques de Marseille. t. 2, p. 148). La mode n'en continua pas mois d'exister à peu près partout. On l'exagéra au Puy-en-Velay où les hommes portèrent des souliers dont la pointe recourbée eut jusqu'à deux pieds de long (Arnaud, Histoire du Velay, 1816, t. 1, p. 321).

Arena recommande surtout aux danseurs de ne pas se moucher avec les doigts :

Et nasum digitis de non mocare recorda (1).

C'est qu'en effet, en Provence comme partout, le menu peuple ne se mouchait que de cette manière ; la manche était à l'usage de la petite bourgeoisie ; quant au mouchoir, c'était un objet de luxe à la portée des riches seuls (2) *qui ne se mouchaient pas avec la manche.*

Antonius Arena prescrit d'autres règles et donne aux danseurs d'autres conseils. Je n'en poursuivrai pas l'analyse.

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Comment tout dire d'ailleurs? Il est des idées et des images qu'il faut abandonner à l'idiôme qui les exprime, surtout au temps qui les voit se produire. Les langues sont chastes de nos jours, sans que les cœurs le soient beaucoup. Un fard ingénieux et brillant couvre nos misères morales. Mais n'oublions pas qu'Arena écrivait dans un siècle qui n'avait rien encore de la politesse de nos mœurs élégantes et de notre langue pudique. Ses écrivains, généralement pleins de sève et de crudité,

(1) Admonitio ad dansantes.

(2) Monteil, Histoire des Français des divers Etats, t. 5, p. 301 et 302.

disaient tout, montraient tout sans feuille de vigne. Partout se produisait un cynisme naïf. La poésie ne se génait en rien dans ses tableaux, mais le goût ne l'animait pas. Le goût, consistant à déterminer la juste mesure de noblesse et de liberté qui convient au langage littéraire, n'existait pas encore, et notre poète macaronique, aux allures si franches, au style si flexible et si abondant, apparaîtra toujours comme une des physionomies les plus originales et les plus expressives de cette époque dramatique à laquelle l'émancipation de l'esprit humain doit le commencement de son triomphe.

FIN.

Marseille, juin 1860.

APPENDICE.

Cette notice allait être mise sous presse, lorsque M. Davin, curé, chanoine de Solliès-Pont, a eu la bonté de me transmettre la copie d'un acte public qui ne pouvait pas venir plus à propos, car il confirme de tous points ce que j'ai dit d'Antonius Arena et de sa famille. On va en juger par la lecture de cet acte.

« L'an à la Nativité nostre Seigneur, mil cinq
« cent cinquante et le vintuniesme septembre, à
« tous présens et advenir soyt manifeste et no-
« toyre comme ainsi soit que noble Jacques Ray-
« nault, seigneur d'Allen, fust esté condamné à
« sires Pyarres, Mathieu et Barthélemy Arène,
« fraires, du lieu de Souliers, diocèse de Thollon
« et comme hoirs universels de sire Mr Anthoyne
« Arène, leur fraire, juge-royal de son vivant de
« la ville de saint Remy, en la somme de cent
« escus d'or sol et c'est pour raison de certaine

« procédure scripte et soubsignée par ledit sei-
« gneur d'Allen, comme ils hont dit et déclaré
« estre vrai, disant en outtre de ladite condamna-
« tion aparoyr par sentence arbitramentale, don-
« née par Messieurs Mestre Alexis Gaufredy et
« mestre Tizal de la cité d'Aix, sous l'an et jour
« en icelle contenus.

« Et comme soyt de ladite somme de cent escus
« d'or sol, les dits Arène nayent en premier lieu
« reçu du dit seigneur d'Allen la somme de
« septante escus d'or sol, comme les dits Arène
« hont dit et assuré estre vrais, et pour ainsi luy
« fust encor redevable ledit seigneur d'Allen en
« la somme restant de trente escus d'or sol, de
« laquelle somme de trente escus d'or sol, en
« l'année présente et en moys d'aougzt dernier
« eschue, le dit Barthélemy Arène, fraire des
« dits Pyarres et Mathieu Arène, en fust esté bien
« et duement payé de noble et magnifico damo
« d'Allen, femme et veuve délayssée du dit noble
« Gaspard Raynaud, seigneur d'Allen, et c'est en
« quarante-deux cestiers de blé mensurés en
« Arles, qu'il a heu et reçu d'elle, comme il a dit et
« déclaré estre vray et d'icelle dicte somme en
« heut quitte la dicte dame en bonne forme.

« Et pour plus ample assurance dudit paye-
« ment des trente escus d'or sol, heust promis le

« dit Barthélemy Arène à la dite dame d'Allen, la « fère tenir quitte envers ses fraires et de les fère « approuver, ratifier et amouloguer la quittance « par lui faite à la dite dame d'Allen pour la « somme de trente scus d'or sol et en outtre luy « heust donné pour pleige respondant Mᵉ Claude « Leydier, chyrurgien du lieu de Saint-Maximin, « habitant dudit Arles.

« Ainsi est maintenant que personnellement « établis en présence de moy, noutère et tabellion « rouyal, soussigné, et des témoins ci-après nom- « més, les dits Pyarres et Mathieu Arène, lesquels « certifiés de la quittance faite par le dit Barthé- « lemy Arène, leur fraire, à la dite dame d'Allen, « de la somme de trente escus d'or sol, en la qua- « lité et avec les conditions que dessus, de leur « bon gré, franche et libéralle voulonté, sans dol, « fraude et contraincte auculne, hont ratifié, « aprouvé et amoulogué comme de présent et en « vertu du présent acte, ratifient, aprouvent et « amouloguent la dite quittance et ce présent, « le dit Barthélemy Arène pour soy, ses hoyrs et « successeurs quelconques, stipulent et acceptent « voulhant avoyr autant de vertu et efficace contre « eux comme si fussent estés présents et consen- « tants. Voulhant, en outtre, ledit Arène, la note « originaire d'où proucèdent les dits cent escus

« d'or estre aboulie et cancellée par la seule exhi-
« bition et ostension du présent acte, promettant
« ledit Arène avoyr agréable, ferme et valable
« tout ce qu'au présent acte est script et contenu
« et jamais ni controvenir, et ce sous le périlh et
« amandes de tous dommages, intérêts et des-
« pens, qui en semblable disposition pourraient
« en suivre, et sous l'hypothèque et obligation de
« tous et chascun ses biens, meubles, immeubles,
« présents et advenir, aux forces, rigueurs de
« stilles de la Cour de Monsieur le lieutenant du
« séneschal au siége d'Hyères, à la Cour ordi-
« naire du présent lieu de Souliers et en toutes
« et chascunes les autres Cours temporelles du
« présent pays et comté de Provence, Fourcalquier
« et terres adjacentes et à chascunes d'icelles que
« besoin sera. Renonçant les dits Arène en toutes
« et chascunes exceptions de droit et de fait, sub-
« terges et empèchement par moyen desquels
« pourraient faire ou venir au contraire en tout
« ce que dessus est script et contenu. Ains le
« tenir bien et duement conserver et garder, hont
« promis et juré les dits Arène sur les saints
« Evangiles de Dieu, iceuls manuellement tou-
« chés. De quoi le dit Barthélemy Arène a requis
« l'acte fait et expédié acte d'instrument par moy
« notaire soussigné.

« Fait et publié à Souliers, dans la maison
« d'estude de moy dit notaire, en présence de
« Jacques Gardanne et Guilhen Gardanne et
« Pyarres Laugier, du dit Souliers, témoins ad
« ce requis et appelés par moy Claude Laugier,
« notaire et tabellion rouyal. »

Ainsi donc, il est démontré qu'il y avait à Soliers, dans la première moitié du seizième siècle, une famille Arène, qui était celle du poète macaronique, et qui n'avait rien de commun avec la famille d'Arène de Marseille. Celle-ci était noble et l'autre roturière.

Les héritiers naturels d'Antonius Arena, habitant tous Soliers, furent ses trois frères, Pierre, Mathieu et Barthélemy, ceux-là même auxquels Raynier des Martigues avait adressé la pièce de vers dont j'ai parlé et qu'on peut lire dans le recueil *Ad suos compagnones*. L'acte du 20 septembre 1550 constate qu'Antonius Arena mourut à Saint-Remi, dans ses fonctions de juge royal, et comme cet acte prouve en même temps l'existence de paiements et de faits relatifs à la succession du poète, toutes choses qui, pour s'accomplir, durent exiger un certain laps de temps, nous arrivons à l'année 1544 qui est celle de la mort d'Arena, selon le témoignage d'Honoré Bouche, lequel, en 1664, s'exprima sur ce point en parfaite connaissance de cause.

Les archives et les titres publics de la petite ville de Soliers furent brûlés, en 1536, par les troupes de Charles-Quint, et l'acte du 20 septembre 1550 est la seule pièce authentique qui paraisse exister sur Antonius Arena. Mais il existe aussi une tradition fort ancienne d'après laquelle on désigne une maison qui aurait été celle du poète et de sa famille. Personne n'en doute dans le pays. Cette maison, située sur la route impériale de Toulon, est connue sous le nom de l'*Oustourarié*, parce que c'était autrefois une hôtellerie. L'édifice a subi bien des changements, mais un angle conserve encore tous les caractères de son antiquité.

Ainsi donc, encore une fois, toutes mes remarques subsistent.

Il ne me reste plus qu'à remplir un devoir bien doux, car c'est celui de la reconnaissance. L'honorable M. Davin connaît tout le prix des études historiques et littéraires qui élèvent son caractère et donnent de la distinction à son esprit. Il est allé au-devant de mes désirs avec une obligeance parfaite. Qu'il reçoive l'expression de mes remerciements respectueux.

A. F.

